

Personnes-ressources

Leader national,
Fiscalité internationale
Etienne Bruson
604-640-3175

Leader canadien
Hong Kong
Chris Roberge
852-285-25627

Atlantique
Brian Brophy
709-758-5234

Québec
François Chagnon
514-393-7073

Ontario
Mark Noonan
613-751-6688

Tony Maddalena
905-315-5734

Toronto
Dennis Domazet
416-601-6449

Sandra Slaats
416-643-8227

Alberta
Andrew McBride
403-503-1497

Charles Evans
780-421-3884

Colombie-Britannique
Brad Gordica
604-640-3344

Liens connexes

Services de fiscalité
internationale

Services de fiscalité de
Deloitte

Alerte en fiscalité internationale Nouvelle convention fiscale entre le Canada et la Malaisie

Le 16 octobre 2013

Le 6 octobre 2013, les gouvernements du Canada et de la Malaisie ont signé une déclaration d'intention en vue de conclure une nouvelle convention fiscale. La convention fiscale actuelle conclue entre les deux pays a été signée en 1976. En vertu de la convention actuelle, le taux de retenue d'impôt sur les dividendes, les intérêts et les redevances est de 15 %, ce qui est élevé par rapport aux taux prévus dans les conventions fiscales récemment conclues au Canada.

Dernièrement, la Malaisie est devenue un partenaire commercial important pour le Canada. Par exemple, PETRONAS, une société pétrolière et gazière de la Malaisie, a effectué un investissement de plusieurs milliards de dollars au Canada et s'est engagée à investir davantage au pays au cours des 30 prochaines années. La conclusion de cette convention est un signe positif qui témoigne de l'intention des gouvernements du Canada et de la Malaisie de renforcer leurs liens économiques.

Il n'y a pas d'information officielle quant à l'échéancier des négociations de la convention. Cependant, nous nous attendons à ce que la nouvelle convention prévoie des modalités plus favorables qui permettront de consolider les relations commerciales et d'affaires entre le Canada et la Malaisie.

N'hésitez pas à communiquer avec un représentant de Deloitte si vous voulez discuter de vos préoccupations ou proposer des recommandations en ce qui concerne les négociations de la convention en cours.

Chris Roberge, Hong Kong

Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité

1, Place Ville Marie, Bureau 3000
Montréal, Québec H3B 4T9 Canada

© Deloitte s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.

Ce document est publié par Deloitte s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Deloitte s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Québec.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir <http://www.deloitte.com/apropos>.

www.deloitte.ca

 **Fil RSS Deloitte**
Se désabonner

Veillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.